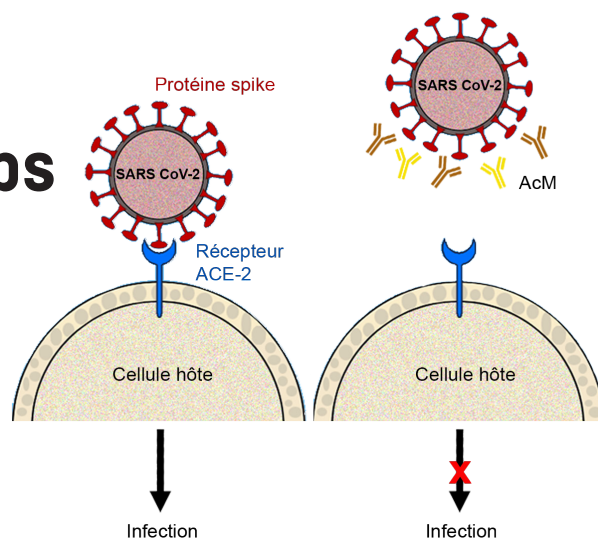




# Thérapies par anticorps monoclonaux (AcM) pour traiter le COVID-19

À l'attention des médecins référents



## À qui ce traitement est-il destiné ?

La thérapie par anticorps monoclonaux est destinée aux patients à partir de 12 ans atteints d'une infection confirmée au SARS-CoV-2 avec des symptômes légers à modérés, mais présentant un risque accru de développer une forme grave de la maladie. En collaboration avec la Société Suisse d'Infectiologie (SSI), le groupe de soins cliniques de la Swiss National COVID-19 Science Task Force (CCG SNTF) a établi une [liste de critères](#) permettant de déterminer quels patients peuvent bénéficier de ce traitement.

## À quoi faut-il veiller ?

Les anticorps doivent être administrés à un stade précoce de la maladie liée au COVID-19. Le traitement doit donc être administré le plus rapidement possible après l'apparition des symptômes. Il est primordial d'informer rapidement les patients à risque de cette option thérapeutique. Les patients ambulatoires ne peuvent être traités que dans les [centres](#) désignés par les cantons. Le traitement est administré par voie intraveineuse en une fois. En plus de l'administration par voie intraveineuse, le traitement comprend également une période d'observation de 60 minutes. La Confédération prend en charge le coût du médicament pour les patients ambulatoires tant qu'il n'est pas remboursé par l'assurance-maladie obligatoire.

## Le traitement par anticorps monoclonaux est-il sûr ?

Des essais cliniques montrent que les traitements par anticorps permettent d'éviter des hospitalisations et des décès. Ces anticorps monoclonaux contre le COVID-19 sont déjà autorisés. La liste de [critères CCG/SSI](#) donne de plus amples informations à ce sujet.

Pour un aperçu des effets indésirables possibles des [préparations](#) disponibles, consultez [swissmedinfo.ch](http://swissmedinfo.ch).



# Déroulement d'une thérapie par anticorps monoclonaux

## Isolement

Après la fin du traitement, le patient se place à nouveau en isolement. S'il constate des effets indésirables ou si son état s'aggrave, il prend contact avec son médecin traitant ou le centre.

## Personnes vulnérables

Un patient à risque ayant une infection confirmée au SARS-CoV-2 contacte son médecin après avoir reçu un résultat de test positif.

## Liste de critères

À l'aide de la liste de critères CCG/SSI, le médecin évalue si le patient est éligible à un traitement par anticorps monoclonaux.

## Traitement

Le médecin du centre prend contact avec le patient et l'informe du traitement envisagé. Le médicament est administré par perfusion au centre à la date convenue.

## Rendez-vous

Le médecin traitant fixe un rendez-vous pour l'administration de la perfusion dans un centre désigné par le canton.

## Informations complémentaires

Une liste de contrôle est mise à la disposition des médecins traitants.

Des informations détaillées sur les tâches des parties impliquées se trouvent dans le document intitulé Déroulement d'une thérapie par anticorps monoclonaux pour les patients ambulatoires.

Les autorités sanitaires cantonales sont responsables de l'organisation et de la communication avec les médecins et les patients.